Au fil de l'exploitation

Autor(en): **Faes, Carole**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1658

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013645

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au fil de l'exploitation

Un documentaire mène l'enquête autour de la fermeture d'une firme de collants en nylon, entourée de secrets et de silences.

L'*Usine*, documentaire suisse actuellement projeté à Lausanne et à Genève, est un film court mais intense, qui retrace la saga de la firme Iril, implantée à Renens dans le canton de Vaud. Son histoire condense les éléments essentiels du rapide développement industriel des années dites des Trente Glorieuses. Fondée en 1951 par Jules Rime et Jean Nussbaumer, l'usine Iril SA produit essentiellement des bas, puis des collants en nylon. Cette matière qui révolutionne la mode assure son succès. Dans les années septante, alors qu'elle est devenue le n°1 du textile en Suisse et le plus gros employeur de Renens, elle occupe 1600 personnes, pour la plupart des femmes non qualifiées et d'origine étrangère. Une seconde usine est construite, ainsi que trois immeubles de logements réservés au personnel. Mais les temps changent et à partir de 1982 les ateliers ferment les uns après les autres. En 2002, Iril délocalise la totalité de sa production en Pologne.

Le mystère coupable

Pour captiver le spectateur autour de ce récit, le réalisateur, Alex Mayenfisch, joue adroitement du paradoxe apparent entre l'importance d'Iril dans le développement de Renens et le mystère qui entoure cette firme. Les documents sont rares et les témoignages difficiles à réunir. Personne, et l'actuel directeur moins que quiconque, ne souhaite parler de ce fleuron de l'industrie vaudoise. Contraint à la sobriété, le film juxtapose des séquences issues des maigres sources, alors qu'un dessin animé vient combler par moment, l'absence d'archives visuelles. Les contrastes rythment la narration. A la libération des femmes, symbolisée par les bas en nylon et la minijupe des publicités glamour, s'opposent les conditions de travail exécrables des ouvrières d'Iril. Et, paradoxe central du film, l'exploitation crasse des travailleurs s'oppose à leur attachement (bien qu'ambigu) à l'usine. La nécessité de donner sens et valeur à ce qui remplit son existence devient ici un terrible piège, renforcé par le rêve d'un avenir meilleur pour soi et surtout pour ses enfants. Le jeu en valait peut-être la chandelle à l'époque mais le silence qui entourait les pratiques d'Iril révolte aujourd'hui. Heureusement que l'usine n'existe plus que bien loin de notre mauvaise conscience. Là-bas où l'histoire se répète sans doute. *cf*

Suite de la première page

Salaire réel et revenu disponible

Revenu disponible

Certes il serait concevable d'introduire dans l'indice un poste «dépense assurance maladie» qui représenterait les primes en pour-cent des dépenses totales d'un ménage moyen et qui varierait avec leur évolution. Mais cette solution hybride aurait l'inconvénient majeur de brouiller les principes méthodologiques: l'assurance ne correspond pas à une dépense individuelle consommée. Tout le monde mange, se loge, mais tout le monde n'est pas malade. Ceux qui le sont obtiennent un remboursement; de surcroît l'assurance maladie est subventionnée. Où faire apparaître ces données, en concordance avec la comptabilité nationale, si l'on bâtit un indice bricolé ?

Et pourtant le problème du recul du pouvoir d'achat existe. Mais il faut le déterminer avec d'autres outils.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) analyse le revenu des ménages. Les dépenses de consommation apparaissent clairement et aussi les dépenses dites de transfert, pour 38,3%, ce qui est considérable ! Soit 13,8% pour les impôts et taxes, 22,3% pour les assurances, 2,2% pour les cotisations et dons. A partir de ces données, l'OFS a calculé l'influence de l'évolution des primes de l'assurance maladie sur la croissance du revenu disponible. Il apparaît que les primes réduisent chaque année le revenu disponible de 0,4 ou 0,5%.

En conséquence, l'adaptation des salaires doit être basée sur l'indice des prix, le rattrapage étant majoré de 0,5%. La défense des salaires réels, c'est la compensation de l'inflation et le maintien du revenu disponible. Il est de l'intérêt des syndicats de travailler avec plusieurs outils statistiques. Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas. La défense du salaire réel, c'est le maintien du revenu disponible. *ag*

Revenu disponible et impôt

Un indice du revenu disponible ferait apparaître clairement la place de l'impôt qui réduit les montants qui peuvent être affectés à la consommation ou à l'épargne. Il n'est pas pris en compte par l'indice, il n'est pas compensé.
En revanche, la TVA qui renchérit les prix entre dans le calcul de l'indice. Si le renchérissement est compensé, le revenu disponible n'est pas réduit par cet impôt.
Quand la gauche et les syndicats raisonneront plus systématiquement en revenu disponible, cette donnée simple sera enfin comprise.